



DEMANDE DE VISA THAÏLANDE

Date de dernière mise à jour : 04/07/11

	R ressortissants Français et CEE	R ressortissants Moyen Orient et Maghreb – Asie	Autres nationalités
Délai	Prévoir en plus les délais	d'acheminement	
Normal	48 à 72 h		48 à 72 h
Documents à fournir			
AFFAIRES	<ul style="list-style-type: none"> - Bon de commande VSI x2 - Passeport original valable 6 mois après la date de retour - Formulaire de demande de visa - 1 photo - Lettre de la société Française 	<ul style="list-style-type: none"> - Bon de commande VSI x2 - Passeport original valable 6 mois après la date de retour + copie - 3 Formulaires de demande de visa - 3 photos - Copie de la carte de séjour - lettre de la société Française - lettre d'invitation - réservation du billet d'avion A/R - Copie des 3 dernières fiches de paie 	<ul style="list-style-type: none"> - Bon de commande VSI x2 - Passeport original valable 6 mois après la date de retour - Formulaire de demande de visa - 1 photo - lettre de la société Française
TOURISME	<p>Pas besoin de visa pour les Français et les Anglais si séjour inférieur à 30 jours Si séjour supérieur à 1 mois, fournir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bon de commande VSI x2 - Passeport original valable 6 mois après la date de retour - Formulaire de demande de visa - 1 photo - copie des billets 	<ul style="list-style-type: none"> - Bon de commande VSI x 2 - Passeport original valable 6 mois après la date de retour - 3 formulaires de demande de visa - Copie de la carte de séjour - Attestation de congés annuels délivrée par l'employeur - réservation du billet d'avion A&R - Copie des 3 dernières fiches de paie ou attestation Pôle emploi ou inscription universitaire 	<ul style="list-style-type: none"> - Bon de commande VSI x2 - Passeport original valable 6 mois après la date de retour - Formulaire de demande de visa - 3 photos - Copie du passeport et de la carte de séjour - Copie des 3 dernières fiches de paie ou attestation pôle emploi - Attestation de congés annuels délivrée par l'employeur ou inscription universitaire - Copie du billet d'avion A/R
ETUDIANT	Fournir en plus des formalités Tourisme une Inscription universitaire de l'année en cours		
VISA DE SERVICE	<ul style="list-style-type: none"> - Passeport de service - Note verbale - Formulaire de demande de visa - 1 photo 		
EXPATRIATION (visa de 3 mois)	<p>Joindre en plus des formalités affaires</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un extrait K bis - Permis de travail si visa multiples entrées 		
Validité du visa	<p>Visa valable 3 mois à compter de la date de délivrance pour un séjour de 60 jours maximum renouvelable sur place</p> <p>La date d'expiration du visa peut être dépassée mais le séjour ne doit pas dépasser 60 jours Les visas sont délivrés pour une seule entrée. Il faut avant de quitter la Thaïlande solliciter une « re-entry »</p> <p>En présentant le formulaire TM8 voir www.immigration.go.th</p> <p>Deux photos Copie du passeport</p> <p>Cette procédure est payante : 1000 baths pour une entrée – 3800 baths pour plusieurs entrées</p>		
Frais consulaires			
TOURISME	30 € - 1 seule entrée délivrée		
AFFAIRES	55 € - 1 seule entrée délivrée		
EXPATRIATION	50 €		
Prestations VSI	Tarif habituel (voir BDC)		

**Vous pouvez suivre vos dossiers en cours sur notre site : www.vsiclients.com
VSI sas – 19/21 avenue Joffre 93800 Epinay sur seine
0826467919 – vsi1er@wanadoo.fr**